

# Règlement Trail Nocturne Hénanbihen

23 / 11 / 24



1 - Organisation : La manifestation « Trail Nocturne d'Hénanbihen » est organisée par Hénantrail au profit de l'école St Joseph Hénanbihen et de l'association « FOR ROSES ». Les épreuves sont inscrites au calendrier officiel des Courses Hors Stades. Elles auront lieu le 23/11/24, départ de la salle des fêtes de Hénanbihen à partir de 13H30.

## 2 - Les épreuves :

\* 2 *Randonnées pédestres 8 et 15km* : départ libre entre 13H30 et 14H30 - Ouvertes à tous - 5€ - 6€ surplace

\* 5 *courses enfants* à partir de 14 H30 (cf art12). Non chronométrées

\* *Course nature 8 KM* : départ 16H15 - Ouverte aux catégories : cadets (2009), juniors, espoirs, seniors, vétérans - limitée à 450 coureurs – 9 € en ligne – 12 € surplace -

\* *Trail Nocturne 16 KM* - départ 18H00- Ouvert aux catégories : juniors (2007), espoirs, seniors, vétérans, - limitée à 450 coureurs - prix 13 € en ligne – 16 € surplace

**Lampe frontale** obligatoire. Une **autorisation parentale** devra être complétée pour les personnes mineures à la date de la compétition.

3 - Parcours : Les parcours seront fléchés et indiqués par des rubalises. Des signaleurs seront également présents sur le circuit. Pour la course nocturne de 16 km, une barrière horaire sera mise en place au 12ème km à 19h45.

## 4 - Modalités d'inscriptions :

\* *Pour les courses* :

- L'inscription aux épreuves : course nature et trail nocturne se fait **EXCLUSIVEMENT** en ligne sur le site : NextRun.

Les inscriptions faites sur place (sous réserve de places disponibles) seront **majorées de 3€**, soit 12€ pour les 8km et 16€ pour les 15km. (Clôture des inscriptions sur place 30 min avant les départs).

- Pour les licenciés, photocopie de la licence FFA et FFTri pour l'année en cours

- Pour les concurrents non licenciés : Une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée <https://pps.athle.fr>. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation, soit après le 23 septembre 2024 pour notre édition HENANTRAIL 2024.

Attestation à joindre dès l'inscription ou au retrait du dossard, il sera conservé par l'organisation (pensez à conserver une copie).

*L'inscription sera définitive et validée après réception du règlement et vérification du PPS ou du certificat médical le cas échéant . Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.*

\* *Pour les randonnées* :

L'inscription aux épreuves de randonnée se fait en ligne également sur le site NextRun ou surplace (pas de certificat médical demandé). 5€ en ligne – majoration de 1€ surplace.

5 - Retrait des dossards : les dossards seront à retirer le jour même de l'épreuve à la salle des fêtes à partir de 14H30 pour la 8km et pour le trail nocturne 16 km.

6 – Ravitaillement : Des ravitaillements légers seront prévus sur le parcours de la randonnée des 15 km et des 2 courses ainsi qu'à l'arrivée. Le trail est une course en semi-autosuffisance. Il est fortement recommandé de prévoir son ravitaillement.

7 - Sécurité et assurances : une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'Intérieur et une compagnie d'ambulance seront présents. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance GROUPAMA. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

8 - Responsabilités : Le code de la route doit être respecté par les concurrents. Le balisage et les signaleurs doivent être respectés. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident y compris à la suite directe de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

9 - Environnement : Les coureurs évoluent dans un cadre naturel en empruntant des sentiers boisés, routes et chemins. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter par terre et à respecter les propriétés privées, le patrimoine et la végétation.

10 - Droit à l'image : Les concurrents s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou média, pour l'utilisation sur tous supports, y compris internet de leurs images à des fins promotionnelles.

11 - Récompenses : Chaque participant bénéficiera d'un lot remis lors du retrait des dossards. Les trois premiers hommes/femmes au scratch seront récompensés ainsi que les 1ers de chaque catégorie (masters par tranches de 10 ans)

## 12 - Courses enfants :

14H30 : circuit de 600 mètres pour les enfants nés en 2020-2019-2018

14H45 : circuit de 1000 mètres pour les enfants en 2017 - 2016

15H10 : circuit de 1500 mètres pour les enfants de 2015 - 2014

15H30 : circuit de 1800 mètres pour les enfants de 2013 - 2012

circuit de 2400 mètres pour les enfants de 2011 -2010 (départ avancé de 2 mm)

*Inscriptions sur place pour les enfants, coût : 2 € - retrait des dossards minimum 15 min avant les départs - récompenses pour tous*

**En s'inscrivant, le concurrent accepte sans réserve le règlement et les conditions imposées par celui-ci. Bonne Course à vous**